

## **INTERVENTION DE SOLANGE CREIGNOU**

Conseillère générale déléguée à la culture, membre de la Commission Solidarités

### **Séance plénière du Conseil général du Finistère du 1<sup>er</sup> décembre 2011**

*Seul le prononcé fait foi*

---

Monsieur le Président,

Je souhaitais, en complément de ce qui a déjà été évoqué sur le projet stratégique et les ambitions du Conseil général pour le Finistère en 2012, apporter un éclairage particulier sur les politiques rassemblées sous l'intitulé « favoriser l'épanouissement de tous les Finistériens »

Les quelques chiffres rassemblés en début de rapport nous rappellent à la fois les éléments dynamiques et les faiblesses dans le département en termes de conditions offertes à tous pour une vie active et ou une vie personnelle riches et à la mesure de leurs attentes.

Si les projets départementaux et les partenariats noués sur les territoires favorisent un accès au savoir et aux compétences, au bien-être des personnes, conditions favorables à l'exercice d'une citoyenneté active, à l'intégration sociale et culturelle, à l'insertion professionnelle, il reste essentiel d'agir au plus près des besoins des Finistériens, de tous les Finistériens, quels que soient leur âge, leur situation géographique, leur situation financière ou sociale, leur niveau d'étude ou leur degré d'autonomie.

Pour cela, il est utile de se réinterroger régulièrement la mise en œuvre des politiques, leur efficacité, mais aussi sur les changements réguliers de la société, de ses choix sociétaux ou de son cadre législatif, bénéfiques ou non, qui peuvent avoir un fort impact sur la vie quotidienne de tous.

C'est pour cela que nombre de politiques départementales sont régulièrement revisitées et adaptées et que le Conseil général s'attache à consulter le plus largement possible les usagers sur leurs attentes et leurs demandes.

L'offre de service de l'action sociale et médico-sociale, ainsi, a été dernièrement clarifiée, actualisée et formalisée. Elle trouve une déclinaison territoriale dans les projets sociaux de territoires qui permettent un travail partenarial constructif et efficace.

Les collégiens reçoivent également une attention particulière, tant dans le soutien aux actions éducatives des collèges que par le plan de formation des personnels ou le fort investissement dans l'amélioration du cadre de vie et de travail des adolescents et des personnels éducatifs.

Pour permettre une meilleure réalisation des projets de vie des personnes en situation de handicap, l'année 2012 sera une année de réflexion menée notamment à partir des données issues de l'outil partagé des listes d'attente en établissement et des réflexions menées conjointement avec les partenaires du Conseil général en ce domaine : ARS, MDPH, associations gestionnaires d'établissements et associations de personnes handicapées.

Depuis 2005, conformément à la loi pour l'égalité des chances, le Département a arrêté les priorités du schéma départemental, installé la maison départementale des personnes handicapées et mis en place la prestation de compensation du handicap.

Le 3e schéma (2006-2010), qui recouvre tous types de handicaps (sensoriels, psychiques,

physiques ou mentaux) s'est attaché à favoriser l'expression et la prise en compte du projet de vie de la personne en situation de handicap, en développant sensiblement, à côté de l'offre d'accueil en établissement, des places de service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), permettant aux personnes qui le souhaitent de vivre à domicile.

Ce schéma était construit autour de trois orientations principales :

- L'accompagnement du vieillissement des personnes en situation de handicap
- L'accompagnement à domicile
- La coordination sanitaire et médico-sociale

Il prévoyait notamment la création de 784 places pour un coût annuel de fonctionnement estimé à 17 millions d'euros par an, complétées par 110 places nouvelles. Restent aujourd'hui 167 places à ouvrir, dont 133 places en foyer de vie, foyer d'accueil médicalisé, 6 places en foyer d'hébergement d' ESAT et 6 places en SAVS.

Bien que le département du Finistère ait un taux équipement supérieur à la moyenne des départements bretons, et donc à la moyenne nationale, il demeure largement sous-doté en termes de places en maisons d'accueil spécialisé, compétence de l'ARS).

Ce déficit a des conséquences importantes sur l'offre d'accueil en foyer d'accueil médicalisé dans le Finistère.

Grâce à l'outil de gestion partagée des listes d'attente, dispositif innovant et participatif mis en fonction en 2011, nous avons pu déterminer des tendances, qui semblent à se confirmer depuis quelques années :

- une pression importante des demandes d'entrée en foyer de vie liées
  - o au vieillissement des travailleurs d'ESAT,
  - o à la réorientation vers le secteur médico-social des malades psychiques jusque là pris en charge par la psychiatrie
  - o et aux exigences de productivité des ESAT qui conduisent à orienter de jeunes adultes vers les foyers de vie
  
- une pression des demandes d'entrée en foyer d'accueil médicalisé lié au faible taux d'orientation ou de réorientation en maisons d'accueil spécialisé (compétence ARS), lui même lié à la faiblesse de l'offre disponible en Finistère sur ce mode d'accueil.

Compte tenu de ces divers éléments, il est envisagé de mener, dans le cadre de la préparation d'un quatrième schéma, une phase de concertation sur les points suivants :

- \_ Continuer la réflexion sur l'accompagnement à domicile et l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes
- \_ Mesurer l'évolution des demandes et des attentes des personnes en situation de handicap et notamment des plus jeunes
- \_ Travailler sur les demandes d'orientations en ESAT et en MAS en concertation avec la MDPH, l'ARS et les associations gestionnaires pour mieux répondre au projet de vie des personnes ;
- \_ Mener une réflexion sur la prise en charge des personnes handicapées psychiques ;
- \_ Adapter l'offre et optimiser les services existants ;
- \_ Affirmer le rôle de régulation du Conseil général dans les admissions en établissements ;
- \_ Mener une réflexion sur la PCH et les évolutions depuis sa mise en oeuvre
- \_ Développer une stratégie dans les choix d'ouverture de places ;